



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 7 février 2019**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Étienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Line Müller	présidente
	Mme	Ania Schwab	vice-présidente
	Mme	Corinne Ménétreay	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand	
Personnel communal	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco	conseillères municipales
	M.	Jacques Petitpierre	conseiller municipal
	M.	Michel Vazquez	secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de construction et du crédit estimé pour l'extension de l'école de Meinier, par le Consortium MUE-Architech
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projet de résolution:
 - **01/2019** : Modification des limites de zones sur le territoire des communes de Jussy et Meinier, au hameau de Sionnet - création d'une zone de hameaux et plan de site
6. Demandes de naturalisations genevoises
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux mandataires venus ce soir présenter le projet de construction et le crédit estimé pour l'extension de l'école de Meinier.

1. Présentation du projet de construction et du crédit estimé pour l'extension de l'école de Meinier, par le Consortium MUE-Architech

Le Maire souhaite à son tour la bienvenue aux mandataires qu'il présente : Arnaud Schelstraete et Frédéric Garrigues (bureau MUE), Frank Herbert (Architech SA), Séraphin Hirtz (Apaar Sàrl) et Pascal Tanari. Il précise que Virginie Favre est à disposition ce soir pour les éventuelles questions financières pointues.

Il s'agit d'une étape supplémentaire importante dans un des gros projets de cette législature, et cette présentation devant les Conseillers municipaux sera suivie d'une autre, le 28 février prochain, devant la population. Au cours de la présentation publique, **le Maire** évoquera les raisons pour lesquelles la Commune a besoin d'une nouvelle école, tandis que les détails relatifs au crédit de construction seront abordés ce soir.

Le Maire cède la parole à **Arnaud Schelstraete** qui retrace brièvement l'histoire de ce projet, abouti après un peu plus d'un an de travail. Les mandataires sont parvenus à garder les principales lignes directrices de cette nouvelle école et les premières soumissions ont été lancées. À l'aide de perspectives, de coupes et de plans, **Arnaud Schelstraete** expose la conception du bâtiment qui doit s'insérer dans un bâti existant en prolongement avec les aménagements extérieurs du centre intergénérationnel. Soit environ 250 m² de construction et 3'600 m² d'aménagements extérieurs. Il poursuit avec les aménagements intérieurs, pour lesquels il n'y a pas eu de gros changements, mais surtout un travail de détail avec le DIP et les représentants des usagers.

La nouvelle école s'inscrit dans un dialogue entre les différentes générations de constructions avec une écriture un peu contemporaine ; la CMNS a d'ailleurs apprécié ce dialogue dans un site historique, précise **Arnaud Schelstraete** avant de présenter les matières, textures et teintes. Les mandataires ont eu le souci d'utiliser des matériaux pérennes et qualitatifs. De plus, l'aspect acoustique a été retravaillé.

Au niveau environnemental, les mandataires ont œuvré sur l'enveloppe et la conception du bâtiment afin d'offrir du confort aux usagers tout en permettant un usage simple et pratique. Les planchers chauffants fonctionneront grâce à une pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques en toiture alimenteront celle-ci. Avec un tel concept énergétique, ce bâtiment répondra aux normes THPE.

Arnaud Schelstraete cède la parole à **Séraphin Hirtz** qui présente pour sa part les aménagements extérieurs actuels et futurs. Il relève les qualités de la route de Gy, qui compte de nombreux espaces végétalisés. Créer des connexions entre ceux-ci et prolonger les plantations jusqu'à l'école permettra de sécuriser le préau par rapport à la circulation.

Sur la base de différents plans et vues, il résume la vision spatiale de ce projet, qui accentuera le dialogue entre les différents bâtiments tel qu'évoqué précédemment par Arnaud Schelstraete. Le but est de conserver un maximum de végétation afin d'amener une vraie qualité au cœur du village. Les essences seront choisies en coordination avec le service technique de la Commune en vue de favoriser une gestion différenciée, ce qui aura des répercussions positives sur les coûts d'entretien, conclut **Séraphin Hirtz**.

À l'issue de ces premières présentations, **le Maire** propose de passer aux questions avant d'étudier en détail le crédit de construction.

Sur des questions de **Cécilia Hauser** et de **Yannick Dupraz**, **Séraphin Hirtz** détaille les mesures prises sur la route de La-Repentance (suppression provisoire pendant les travaux des places de stationnement et des places « dépose-minute »), autour et à l'intérieur du préau. Puis, à la demande de **Corinne Ménétrety**, il précise que le trottoir côté préau couvert (route de La-Repentance) sera sécurisé grâce à des plates-bandes arbustives. **Corinne Ménétrety** et **Daniel Jauch** font part de leurs interrogations et de leurs doutes. En effet, à la demande de l'école, un portail (fermé le soir) a été installé. Il ne faudrait pas que des parents ou des enseignants réclament par la suite un aménagement similaire. **Etienne Murisier** rappelle que la haie de charmilles installée à côté du verger remplit bien son office.

Yannick Dupraz aimerait savoir si une future extension avec le bâtiment du 19^e siècle a été anticipée. **Le Maire** indique que ce dernier est protégé ; en cas de besoin, la démolition du bâtiment de 1989 pourrait être envisagée.

Pascal Tanari ajoute que la capacité du site à recevoir le programme de cette école a déjà été amplement discutée lors de la mise en place du concours. Il souligne qu'il s'agit d'un site extrêmement restreint sur lequel les architectes ont proposé un excellent projet d'insertion. Une future extension pourrait remplacer le bâtiment de 1989 construit sur un étage et sans excavation. Le projet actuel respecte quant à lui le gabarit maximal sur une zone 4B protégée et les limites entre bâtiments imposées par la loi. Les potentialités ont été exploitées au maximum et de manière qualitative, conclut-il.

Puis **Yannick Dupraz** s'enquiert de la performance des panneaux perforés en plâtre qui seront posés sur les plafonds. **Frank Herbert** précise que ces matériaux ont été utilisés pour l'acoustique de l'école de commerce Raymond-Uldry (salles de classe et couloirs) et qu'il n'a pas eu de retours négatifs. **Le Maire** ajoute qu'un ingénieur acousticien a été mandaté pour cette partie du projet.

Sur une question de **Sylvie Barbat** par rapport au choix de parquet dans les classes au lieu de lino ou de béton ciré, **Frédéric Garrigues** précise que celui-ci fera 25 mm d'épaisseur. Ce matériau marque moins que le lino et donnera un aspect chaleureux aux pièces en contrastant avec les surfaces en béton. Dans cet esprit, le mobilier sera lui aussi en chêne. **Arnaud Schelstraete** indique que les parquets pourront être poncés tous les dix ans et que les mandataires ont eu des retours positifs des usagers d'autres écoles. Il ne faut pas oublier que ces lieux seront fréquentés par des enfants, qui utilisent plus volontiers le sol que leurs aînés.

La Présidente propose d'aborder le crédit de construction et donne la parole à **Frank Herbert** qui présente tout d'abord les différences avec le projet initial (installation d'un pavillon provisoire dans le verger abandonnée, agrandissement d'une partie du sous-sol qui n'était pas excavée initialement, nouveaux développements sur les aménagements extérieurs). Au niveau

des coûts imprévus, une gaine technique (chauffage à distance, etc.) qui se trouve sous le bâtiment qui sera démolé, devra être déviée.

Au vu des soumissions rentrées et analysées, **Frank Herbert** indique que le crédit de construction est consolidé à 60 %. La demande d'autorisation a été déposée en septembre 2018 et l'autorisation de construire pourrait passer en force au mois de mai. Selon les prévisions, le chantier devrait démarrer le 1^{er} juillet pour une période de 24 mois ; livraison de la nouvelle école prévue pour l'été 2021.

Il s'agit d'un site sensible en ce qui concerne les interventions ; il sera par conséquent indispensable de limiter les nuisances, de garantir la sécurité des élèves tout en rassurant les parents. Un sens de circulation sera par conséquent instauré pour les véhicules, et la route de La-Repentance mise en sens unique. Les accès au chantier seront intégralement gérés avec un accès de ce côté-là du site.

Le crédit de construction s'élève à 13'800'000.- TTC, annonce **Frank Herbert** avant de détailler les différents CFC. Un sondage a démontré que le sous-sol était en partie composé de remblais avec un risque de pollution ; il faudra attendre cet été pour en savoir plus. Le marché est un peu plus tendu, en ce moment, surtout pour le gros œuvre, car les chantiers sont en augmentation. La hausse légère consécutive à cette situation a été intégrée dans les coûts.

Sur une question de **Corinne Ménétreay, Arnaud Schelstraete** annonce qu'une pompe à chaleur de type air/eau a été préférée à la géothermie. **Le Maire** indique que l'option d'augmenter la surface de panneaux photovoltaïques pour un coût identifié doit encore être étudiée. **Frank Herbert** ajoute qu'il est au plus près de ce qu'il peut présenter au Conseil municipal avec les 60 % de coûts consolidés. Les 40 % restants relèvent du second œuvre, des postes qui sont assez bien maîtrisés dans un devis général.

À l'heure actuelle, le coût réel du crédit d'étude est inférieur aux Fr. 1'350'000.- qui figuraient dans la délibération n° 16/2017 votée le 19 octobre 2017 par le Conseil municipal, se réjouit **Frank Herbert**. **Le Maire** détaille ensuite le budget préparé par l'Exécutif, la commission des Finances et Virginie Favre. Il en ressort que sur un crédit de construction de Fr. 13'800'000.- et en tenant compte des diverses subventions (FIDU, énergies, FIE, FIA, etc.), le montant réel de l'emprunt que devra contracter la Commune est de Fr. 9'300'000.-.

Le Maire rappelle les différentes mesures qui ont été prises et indique que des pistes d'économies et de subventions supplémentaires n'ont pas encore été intégrées aux calculs. En tenant compte des amortissements extraordinaires réalisés lors du transfert des immeubles du patrimoine financier à la FIM, la Commune pourra intégrer ces charges au budget de fonctionnement communal et commencer à rembourser la dette financière dès la première année.

Sur une question de **Corinne Ménétreay, le Maire** indique que le mobilier des classes actuelles servira à aménager les classes provisoires. Les coûts supplémentaires, qui ne seront guère significatifs, seront financés par le budget de fonctionnement 2019.

Arnaud Schelstraete précise, par rapport à une remarque de **Yannick Dupraz**, que l'utilisation de parquet dans les classes offrira une ambiance plus chaleureuse que du béton ou du lino. Le système de chauffage a été conçu en tenant compte de ces facteurs. **Le Maire**, qui trouve lui aussi le parquet plus chaleureux pour des enfants, précise que les concierges consultés ont tous confirmé que l'entretien d'un parquet n'était pas moins pratique ou plus coûteux.

Une discussion s'engage sur une intervention de **Marc Jaquet**, qui regrette la suppression des places de stationnement devant La Rampe, ce qui rendra difficiles les livraisons sur ce secteur. **Le Maire** souligne que cela permettra aux enfants de circuler en toute sécurité, car ils seront protégés de la route et des véhicules. **Séraphin Hirtz** ajoute que cette zone, située à proximité d'un arrêt de bus, est très accidentogène et ne répond pas aux normes de la DGT. **Coranda Pierrehumbert** estime qu'il faudra pousser les parents à utiliser le parking du Chat, qui est gratuit. Ce parking permet d'éviter des manœuvres et est plus sûr pour les piétons ; il y a parfois plus à gagner qu'à perdre en changeant les habitudes. Sans compter que les cinq places de dépose-minute ne suffisent jamais aux heures de pointe. **La Présidente** conclut qu'il ne s'agit pas de résoudre ce soir le comportement des parents dans deux ans.

José Burgos revient sur la question du chantier privé, prévu à l'angle route de La-Repentance/chemin du Stade. **Frank Herbert** rappelle qu'une coordination entre mandataires est en cours. **Le Maire** ajoute que la police et la DGT détermineront les mesures adéquates sur ces secteurs.

Plus personne n'ayant de question, **le Maire** propose 5 minutes de pause afin de raccompagner les mandataires. Ceux-ci sont chaleureusement remerciés par le Conseil municipal qui votera, lors de sa prochaine séance, le crédit de construction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Enrico Castelli** demande une correction, en page 5, point 3, lettre a) :
 - ➔ « À la demande ~~d'Enrico Castelli~~ **de Yannick Dupraz**, **la Présidente** rappelle que la sous-commission Naturalisation auditionne chaque candidat avant le vote du préavis par le Conseil municipal. »

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Future fermeture de la poste d'Avully

La Présidente a pris contact avec Philippe Tièche. Les autorités avullyotes, qui font le maximum pour empêcher la fermeture de la poste, rédigeront une proposition de lettre pour les communes qui voudraient les soutenir.

b) 42^e course pédestre de Bernex

La Présidente indique que la 42^e course pédestre de Bernex se déroulera le 30 mars prochain. Les intéressés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat.

c) Soutien au peuple tibétain

Le comité de soutien au peuple tibétain demande à la Commune de bien vouloir faire de nouveau acte de solidarité en affichant le drapeau tibétain le 10 mars, ou pendant un mois complet. L'année dernière, cette action avait été annoncée par le biais du Meinier infos, rappelle **la Présidente**.

Coranda Pierrehumbert précise que cela fait des années que cette action a lieu à Meinier. Quelques habitants s'en étant étonnés, l'an passé, la commission propose au Conseil municipal de se prononcer par rapport à cette proposition.

Valérie Sella indique que cette question a été abordée lors de la séance de la commission Santé-Social & Aide au Développement qui n'a pas pris position.

Coranda Pierrehumbert précise que cette action ne relevait pas d'un acte religieux, mais d'un soutien à l'égard d'une nation pacifique et opprimée.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle les élus s'interrogent sur la pertinence de soutenir le peuple tibétain et pas d'autres peuples opprimés ; ils relèvent que ce geste serait une prise de position politique. Hisser le drapeau tibétain ne changera pas fondamentalement la donne dans ce pays, mais créera un précédent pour d'autres demandes éventuelles. Selon **Jean-François Jordan**, hisser le drapeau tibétain signalera à travers ce geste que la Commune défend tous les peuples opprimés.

Coranda Pierrehumbert précise qu'il ne s'agit pas d'un acte isolé. Le comité de soutien demande à l'ensemble des collectivités de hisser le drapeau tibétain le 10 mars. Pour elle aussi, il s'agit de soutenir tous les peuples opprimés à travers ce symbole.

La Présidente remarque qu'il s'agit du 60^e anniversaire du soulèvement ; le peuple tibétain a particulièrement besoin de soutien cette année.

Yannick Dupraz propose d'inviter les habitants à se procurer ce drapeau et à l'accrocher à leurs fenêtres, le 10 mars.

La Présidente propose de passer au vote, auquel s'associe l'Exécutif.

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 5 absentions, le Conseil municipal décide à la majorité de hisser le drapeau tibétain le 10 mars prochain.

La population sera informée de cette action par le biais d'un tous-ménages.

4. Communications de l'Exécutif

a) PDCom et plan directeur des chemins piétonniers

Le Maire annonce que le PDCom et le plan directeur des chemins piétonniers ont été approuvés le 12 décembre 2018 par le Conseil d'État. L'administration communale a écrit au canton, car la subvention octroyée à la Commune paraît bien insuffisante au vu des coûts engendrés par la demande dudit canton de présenter une étude complémentaire concernant le projet de route de contournement.

b) Abattoir

La Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail a rencontré l'Exécutif. Celle-ci cherche un nouvel emplacement, car l'abattoir actuel est trop petit. De plus, la politique de la confédération et des cantons vise désormais à regrouper les abattoirs. L'abattoir actuel pourrait être désaffecté une fois le nouvel emplacement trouvé. L'Exécutif n'envisage pas, dans un premier temps, de supprimer les congélateurs, conclut **le Maire**.

c) Domaine de Merlinge

Le Maire indique que les requérants du domaine de Merlinge ont été déboutés dans leur recours auprès de la Cour de Justice ; il leur reste la possibilité de recourir au Tribunal

fédéral. Sinon, les intéressés seront contraints de démonter les barrières entourant le domaine de Merlinge et installée sans autorisation.

d) Rapport de la police et des APM

L'Exécutif a reçu, juste avant Noël, la police et les APM afin de faire le point sur les incidents qui se sont déroulés dans la Commune. Les chiffres sont plutôt positifs et les cambriolages en diminution depuis 2016. La situation est donc encourageante, indique **le Maire**.

e) Schéma directeur sur le réseau du rail et plan quadriennal du réseau de transports publics

L'administration communale a reçu les documents concernant la consultation relative au schéma directeur sur le réseau du rail et au plan quadriennal du réseau de transports publics. La rive gauche reste délaissée au niveau du rail, déplore **le Maire**, même si l'on constate quelques améliorations au niveau des transports publics (TPG). En l'absence de remarque des élus, le Conseil municipal ne votera pas de résolution.

f) Bureau postal de Meinier

Le Maire annonce qu'un premier rendez-vous a été fixé avec la Poste le 21 mars prochain à 19h30. La Poste souhaitait rencontrer l'Exécutif seul, qui a refusé et demandé une présentation devant le Conseil municipal. La population sera avisée de l'évolution des discussions.

g) Michel Vazquez

Le Maire indique que l'opération de Michel Vazquez s'est bien déroulée. Tout le monde se réjouit de le revoir très bientôt et lui souhaite un bon rétablissement !

h) Traversée du lac, rapport final

Le 3^{ème} rapport sur la traversée du lac, issu de la Commission consultative, est consultable sur le site du canton : <https://www.ge.ch/document/traversee-du-lac-boucllement-autoroutier-rapport-final-du-17-decembre-2018-du-conseil-consultatif-traversee-du-lac/telecharger>

Certaines recommandations concernent la sortie prévue à Rouelbeau, indique **le Maire** en lisant un extrait dudit rapport avant de suggérer aux élus de l'étudier.

i) Remerciements

Coranda Pierrehumbert indique que l'administration communale a reçu une douzaine de cartes et d'e-mails de remerciements par rapport au repas des aînés. Elle tient ceux-ci à disposition des élus qui souhaiteraient les lire.

Puis **Coranda Pierrehumbert** lit la lettre de remerciements de Jean-Claude Gremion, lauréat des mérites meynites.

j) Carre d'Aval

Etienne Murisier remercie la commission Environnement, Routes & Agriculture qui a reçu hier soir une trentaine d'habitants du Carre d'Aval. La séance s'est bien passée, hormis les réactions sur l'emplacement prévu par les SIG pour un gros coffret électrique, emplacement qui n'est peut-être pas vraiment judicieux. La commission discutera avec les SIG afin de déterminer un endroit qui pourrait convenir à tout le monde. Les travaux

commenceront en mars vers le bas de la Seymaz (station de pompage). Il faudra compter entre 8 et 9 mois avant que les travaux ne débutent dans le village.

5. Projet de résolution

- **01/2019** : Modification des limites de zones sur le territoire des communes de Jussy et Meinier, au hameau de Sionnet - création d'une zone de hameaux et plan de site

Le Maire indique que la Commune de Jussy souhaite instaurer une zone hameau à Sionnet, ainsi qu'un plan de site. Or une petite parcelle appartient à Meinier selon la délimitation communale (dont Étienne Murisier projette le plan), raison pour laquelle le Conseil municipal est amené à se prononcer par voie de résolution. Il paraît évident à l'Exécutif de protéger la zone du petit Sionnet, aussi propose-t-il de soutenir cette démarche afin que la Commune de Jussy puisse continuer à avancer dans ce dossier.

La Présidente résume la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(résolution votée en annexe)

6. Demandes de naturalisations genevoises

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** donne la parole à **Cécilia Hauser** qui présente les dossiers des personnes qui ont été auditionnées par la sous-commission ad hoc.

Le Conseil vote et donne pour chaque demande un **préavis favorable par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Ces décisions seront communiquées aux intéressés et au département.

7. Divers

a) Coût de la location de la salle communale

Marc Jaquet a reçu des doléances de membres de la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à propos de la non-gratuité pour la location de la salle communale. **Le Maire** précise que la location de la salle est offerte aux sociétés à but non lucratif.

b) Domaine de Merlinge

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **le Maire** indique que c'est le service de l'agriculture qui a porté le dossier jusqu'au bout en justice, le requérant ayant déposé sa demande d'autorisation après la réalisation des travaux.

c) Nouvelle école

Yannick Dupraz s'étonne que les mandataires aient choisi un système de chauffage avec une pompe à chaleur air/eau plutôt que des panneaux thermiques.

Il trouve irrationnelle l'étude énergétique de la nouvelle école.

Le Maire explique que des compléments d'information seront demandés aux ingénieurs en énergie, mais que ce choix a été effectué dans le but d'avoir un bâtiment avec 0% d'émission carbone.

d) Développement durable

Yannick Dupraz demande si les Conseillers municipaux ont eu le temps de parcourir les sites qu'il a évoqués lors de la dernière séance (Jean-Marc Jancovici et Étienne Chouard). Les élus voudraient-ils organiser une séance afin de prolonger la réflexion sur ce sujet ?

La Présidente indique que l'Exécutif, la FIM, les responsables de l'école et elle-même rencontreront une personne, qui a développé différents projets dans les communes par rapport au développement durable et à l'Agenda 21. La commission Information, Communication & Votations planche également là-dessus. Les sujets traités par Jean-Marc Jancovici sont si vastes qu'il serait difficile d'en faire le tour en une séance. Mais il est clair que ces questions réclameront, à l'avenir, de plus en plus d'attention de la part du Conseil municipal.

Yannick Dupraz se déclare frustré, car il lui semblerait opportun de participer à cet avenir ; Jean-Marc Jancovici ne propose pas de solutions, il ne fait qu'informer.

Coranda Pierrehumbert annonce que la commission Information, Communication & Votations est en train de répertorier toutes les actions faites ou en cours, les idées proposées. Ces données seront compilées pour la séance du 28 février. Il serait judicieux qu'une commission englobe le développement durable à la prochaine législature.

Elle ajoute que la commission Information, Communication & Votations voulait proposer, à l'issue de ce travail, la création d'une commission ad hoc un peu exceptionnelle qui se réunirait avant l'été, puis en septembre, en vue de commencer à préparer le terrain pour la prochaine législature.

Cette séance avec le conseiller cité ci-dessus permettrait de découvrir les réalisations déjà faites ailleurs et ce qu'il pourrait proposer pour Meinier, explique **le Maire**. En cas d'intérêt de la Commune, de l'école et/ou de la FIM, le Conseil municipal sera bien entendu informé.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 mars 2019 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Corinne Ménétreay

.....

Line Müller

Annexe : résolution votée

Meinier, le 7 mars 2019 /em



Meinier

Législature 2015-2020

Résolution N° 01/2019

Séance du Conseil municipal du 7 février 2019

p. 1/1

Résolution n° 01

Modification des limites de zones sur le territoire des communes de Jussy et Meinier, au hameau de Sionnet - création d'une zone de hameaux et plan de site

Vu l'article 39, alinéas 2 et 3 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS L 4 05, section 2) qui prévoit que les communes peuvent solliciter en tout temps du Conseil d'Etat l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan de site concernant leur territoire,

vu les discussions menées en son temps par la Commune de Jussy avec le DALE, Service des monuments et des sites, pour l'étude d'un plan de site et le passage en zone hameau pour les hameaux de Sionnet et de Monniaz,

vu le projet mené dès 2013 par la Commune de Jussy, en concertation avec ses mandataires et l'Etat de Genève,

vu l'information transmise en date du 02.05.2014 au Maire de la Commune de Meinier sur le projet initié par la Commune de Jussy dans le cadre du hameau de Sionnet, une partie de la parcelle n° 1602 et les parcelles n° 1415, 1416 et 1607, concernées par cette modification des limites de zones (zone hameau et plan de site), faisant partie du territoire de Meinier,

vu l'information transmise par la Commune de Jussy aux propriétaires touchés par cette étude le 11.06.2014,

vu les informations reçues en commission de M. Marc Michela, Maire d'alors de la Commune de Meinier, en date du 14.04.2015, sur les tenants et les aboutissants d'un tel projet dans sa Commune,

vu le rapport de la Commission Stratégie, Personnel, Développement de Jussy, concernant la séance du 31.10.2016 avec le mandataire et qui était ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux de la Commune de Jussy et le vote favorable délivré à ce projet par cette commission lors de cette séance,

vu la résolution votée par le Conseil municipal de Jussy le 12.06.2017, donnant mandat à Madame le Maire de Jussy d'engager la procédure d'adoption décrite à l'art. 40 LPMNS pour les plans de site des hameaux de Sionnet et Monniat,

vu l'exposé des motifs de la résolution susmentionnée, qui précise en substance que les hameaux de Petit et Grand Sionnet - constitués principalement de maisons rurales entourées de vigne et d'espaces agricoles ouverts - figurent à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), que la plupart des constructions constituant les noyaux bâtis de ces hameaux, autrefois dévolues à l'agriculture, sont aujourd'hui vouées à l'habitation, la Commune de Jussy, dans un but de préservation et pour permettre une harmonisation des transformations, a engagé cette procédure de modification des limites de zones,

conformément à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. E de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. De préavis favorablement le projet de modification des limites de zones (zone hameau et plan de site) relatif au hameau de Sionnet - dont une partie de la parcelle n° 1602 et les parcelles n° 1415, 1416 et 1607, concernées par cette modification des limites de zones, font partie du territoire de Meinier, établi par la Commune de Jussy en liaison avec le Département cantonal ad hoc.
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 15 février 2019

La Présidente du Conseil municipal

Line Müller